

Attendu que l'annexe 16 du projet de loi 70, *Loi visant à mettre en œuvre les mesures budgétaires et à édicter et à modifier diverses lois*, modifiera, si elle est adoptée, la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* afin d'établir un nouveau système de soi-disant accréditation des employeurs admissibles qui sera utilisé pour exempter les lieux de travail de ces employeurs des inspections effectuées par des inspecteurs en santé et sécurité au travail du ministère du Travail de l'Ontario.

Attendu que trouver de nouvelles excuses créatives pour exempter les lieux de travail des inspections en santé et sécurité ne contribue en rien à rendre les lieux de travail de l'Ontario plus sécuritaires pour les travailleurs, ce point ne devrait donc pas se retrouver à l'ordre du jour du ministère du Travail ou du directeur général de la prévention.

Attendu que les experts en santé et sécurité au travail, des syndicats et des groupes alliés de travailleurs blessés s'opposent à ces changements importants, corrélatifs et régressifs à la *Loi sur la santé et la sécurité au travail*.

Qu'il soit résolu que les délégués à la Conférence des gens de métier de 2016 du SCFP-Ontario, réunis à Niagara Falls le 25 novembre 2016 et représentant des travailleurs de tous les secteurs et de toutes les régions de l'Ontario, demandent à l'unanimité au gouvernement de l'Ontario, à la première ministre Kathleen Wynne et au ministre du Travail Kevin Flynn d'abandonner l'annexe 16 du projet de loi 70 avant que cette loi passe en troisième et dernière lecture à l'Assemblée législative provinciale.